Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241128-D193_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 novembre 2024

L'an 2024 et le 28 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 novembre 2024.

Date de la convocation : 21 novembre 2024
Date d'affichage : 21 novembre 2024
Délibération N° 28-11-2024 / N°193
Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sébastien Henquenet, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Martine Gérard
Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Lionel Cayet ayant donné procuration à Michel

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241128-D193_2024-DE

Seroux, Béatrice Dausse ayant donné procuration Hugues Legoux, Julien Bellengier ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Pierre Cuvillier ayant donné procuration Monique Debeaumont, Christian Boucly ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Damien Bricout, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Roland Descamps ayant donné procuration à Marie Bernard, Yves Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hubert Dingreville

Titre de la délibération : Modification des tarifs des accueils de loisirs pour les familles extérieures

Monsieur Le Vice-Président précise qu'une délibération a été prise le 09 janvier 2024 pour les changements de tarifs des centres de loisirs.

La Caisse d'Allocations Familiales demande que dans les différents tarifs soient pris en compte les quotients familiaux et les fratries, y compris dans les tarifs des familles extérieures au territoire.

Cette différenciation n'existant pas dans nos tarifs en vigueur, le Vice-Président propose à l'assemblée communautaire ces nouveaux tarifs pour les familles extérieures.

	Familles quotient familial Inférieur à 617 (bénéficiaires bons ATL)		Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire Quotient familial Inférieur 900		Familles extérieures Au territoire Quotient familial Supérieur 900	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	5,25 €	4,73 €	6,83 €	5,78 €	7,88 €	6,30 €	12,60 €	11,55 €	13,23 €	12,13 €
Tarif Semaine	25,20 €	23,10 €	32,50 €	27,90 €	36,75 €	30,00 €	63,00 €	57,75 €	66,15 €	60,60 €

Aucune autre modification tarifaire n'est proposée.
Le prix du repas de cantine reste à 4 euros. La cantine n'est pas obligatoire, mais toute inscription doit se faire au minimum 48h avant.
Le Vice-Président propose à l'assemblée la modification des tarifs des accueils de loisirs

Suite à l'avis favorable du Bureau du 19 novembre et de la commission du 20 novembre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à

- modifier les tarifs des accueils de loisirs
- les mettre en application à compter du 1 janvier 2025
- signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/12/2024 et publication ou notification du 05/12/2024